

Rabat, le 04 Octobre 2011

CIRCULAIRE n° 5289/211

OBJET: - Etudes tarifaires.
- Suspension de la perception du droit d'importation applicable au blé dur et au blé tendre.

•••••

Le service est informé qu'un décret en cours de publication au Bulletin Officiel, suspend la perception du droit d'importation applicable au :

- blé dur relevant de la position tarifaire n° 1001.10.90.90, pour la période du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2011 ; et
- blé tendre et produits relevant de la position tarifaire n° 1001.90.90, pour la période du 15 Novembre 2011 au 31 Décembre 2011.

Le service ayant été invité par télécopie n° 493/211 du 30 Septembre 2011 à procéder à la consignation des droits et taxes applicables au blé dur sur les bases en vigueur, il convient, à présent, d'opérer les régularisations des consignations éventuelles.

Le Directeur des Etudes et de la
Coopération Internationale

Saâdia ALAÛI ABDELLAOUI

**TIRAGE 1 N° 43
ANNEE 2011**

SGI/Diffusion/04-10-11/11h08